



# Newsletter

## Fruits et Légumes d'Occitanie

### EDITO

Dans le contexte anxiogène que nous connaissons, nous faisons le vœu d'une année 2021 placée sous le signe de l'action et des projets. Notre confiance dans l'avenir, la conviction que notre activité apportera aux consommateurs, tout au long de l'année, des fruits et légumes sains et de qualité continueront de guider notre action. Notre Fédération, évolue cette année, pour apporter toujours plus de service et contribuer à la performance des entreprises, sous le signe de la continuité, mais aussi de la nouveauté.

La continuité tout d'abord, se traduira par la poursuite de notre action reconnue en tant que spécialiste de l'action publique et des soutiens régionaux, nationaux et européens au développement de la filière FL. Dans l'attente d'une Politique Agricole Commune (PAC) nouvelle à l'horizon 2023, nous continuerons d'aider les entreprises à bénéficier de l'Organisation Commune des Marchés (OCM), tout en élargissement la palette des soutiens publics : le plan de relance national, mais aussi les aides sur les économies d'énergie et la recherche et développement R&D seront facilités, grâce à des partenariats noués avec l'Association Régionale des Entreprises Agroalimentaires (AREA) et de consultants spécialisés mis à votre service.

La nouveauté ensuite, se traduit par des moyens supplémentaires pour contribuer à animer, avec nos partenaires, le réseau des intervenants dans la protection des cultures et de l'environnement. Les sujets sont nombreux de la défense contre les bioagresseurs de plus en plus nombreux, au développement des techniques de conservation des sols ou de biocontrôle. L'arrivée dans notre équipe, d'une nouvelle expertise technique notamment en agroécologie, répondra à cet objectif, au service des projets d'entreprises et des actions de notre filière.

Vous trouverez les détails sur ces thèmes dans cette 2ème édition de notre newsletter : bonne lecture !

Bon any nou  
i bona salut!



## LES ACTUS DE LA FILIÈRE

### RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE SUR LES SUJETS TECHNIQUES AUTOUR DE L'AGROÉCOLOGIE



Ingénieur agronome, dotée d'une solide expérience au Centre Technique Interprofessionnel des Fruits et Légumes (CTIFL), **Muriel Millan** a rejoint l'équipe de la FFL le 4 janvier dernier. Spécialiste de l'agroécologie, notamment des techniques économes en intrants sur la production de fruits à noyaux, Muriel a pour mission de construire des projets collectifs afin d'aider le réseau des techniciens et, in fine, les exploitants dans ces domaines pour répondre à la demande sociétale. Ceci sans perdre de vue les performances économiques, la filière trouvera dans ces actions des moyens supplémentaires pour progresser et valoriser la mutation de notre secteur.

### DE NOUVEAUX SERVICES PROPOSÉS POUR SOUTENIR LES PROJETS D'ENTREPRISES



Notre Fédération et l'Association Régionale des Entreprises Agroalimentaires (AREA), ont conclu un accord de partenariat après plusieurs années d'échanges. Cette mise en commun de moyens, qui complète les partenariats déjà établis, avec l'APFeL Sud-Ouest et la Coopération Agricole, permet de faire bénéficier les entreprises agroalimentaires d'Occitanie dont la production/commerce de fruits et légumes d'une gamme de services large, adaptée à leurs besoins.

L'expertise de notre Fédération sur le montage des dossiers de subvention « Pass et Contrat agro-viti » est désormais élargie aux financements plus spécifiques (R&D, économies d'énergie, « plan de relance ») grâce à un accord signé avec une société de conseil conventionnée.

Par ailleurs, les services de l'AREA sont proposés aux adhérents de notre Fédération dans des conditions privilégiées : échanges entre dirigeants, collaborateurs et système d'audits croisés, programme de formations, appui juridique dans les domaines « business » et « droit social », outil de veille obligatoire dans le cadre des systèmes qualité, centrale d'achats (téléphonie, entretien, fournitures de bureau, analyses, emballages).

### 2021, ANNÉE INTERNATIONALE DES FRUITS ET LÉGUMES

Dans le cadre de la décennie d'actions des Nations unies pour la nutrition (2016-2025), l'ONU a déclaré l'année 2021 « Année internationale des fruits et légumes », sous l'égide de la FAO et de l'OMS. « Cette visibilité offerte aux fruits et légumes en 2021 ainsi que la reconnaissance par des instances internationales du rôle qu'ils jouent pour la santé notamment, représentent une occasion unique pour la filière des fruits et légumes en France », se réjouissent les professionnels.

Ainsi, depuis le 2 décembre 2020, INTERFEL et APRIFEL déploient un plan media pour annoncer cette "Année internationale" au grand public, via notamment le site [www.lesfruitsetlegumesfrais.com](http://www.lesfruitsetlegumesfrais.com).



## LES ACTUS DE LA FILIÈRE - suite

### UN NOUVEAU CQP- CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE



La DRAAF-SRFD et la FFL Occitanie coopèrent depuis 2017 à travers une convention cadre de partenariat afin de mieux répondre aux enjeux de la formation et de l'emploi de la filière. L'un des axes prioritaires est le renforcement des liens "École- Entreprise" et le déploiement des liens entre ambassadeurs professionnels et ambassadeurs de l'enseignement et la formation.

Cette collaboration porte «ses fruits». Occit'Agri Formations, Réseau régional des établissements publics de formation agricole, propose en 2021 une offre de 3 Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) dédiée à la filière, habilitée par la CPRE et OCAPAT :

- Ouvrier Spécialisé et Ouvrier Qualifié en productions légumières
- Salarié Qualifié en productions fruitières

Qu'est ce qu'un CQP ?

- Une reconnaissance de qualification professionnelle créée par les branches professionnelles pour répondre à leurs besoins
- Une formation par blocs de compétences, centrée sur la pratique professionnelle alternant des périodes en centre de formation et des périodes en entreprise

Quel intérêt pour l'entreprise ?

Former des salariés/saisonniers qualifiés en productions fruitières en développant leur polyvalence au plus près des besoins de l'entreprise.

Où se renseigner ?

La cellule régionale d'animation d'Occit'Agri Formations - Réseau CFAA CFPPA Occitanie

**Carole Rougé**

06 47 88 01 32 - carole.rouge@educagri.fr

www.occitagri-formations.fr



## PARLONS TECHNIQUE !

### HVE, TOUJOURS EN PLEINE PROGRESSION

Au 1er juillet 2020, 8 218 exploitations étaient certifiées HVE dont 644 en arboriculture et 340 en maraichage, contre 5 399 exploitations au 1er janvier 2020, soit une augmentation de 52%. Cette montée en puissance illustre l'engagement d'un nombre croissant de filières dans la transition écologique. Le Gouvernement, au côté des filières, a d'ailleurs fixé des objectifs ambitieux dans son plan Biodiversité avec 15 000 exploitations certifiées HVE en 2022 et 50 000 en 2030.

Les entreprises agricoles certifiées HVE pourront enfin bénéficier d'un crédit d'impôt, (sollicité depuis 2 ans par l'association nationale pour le développement de HVE). D'un montant de 2500 €, ce crédit sera accordé une seule fois (en 2021 ou 2022), au titre de l'Impôt sur le Revenu (IR) ou de l'Impôt sur les Sociétés (IS), selon si l'exploitation est soumise à l'IS ou à l'IR. Ce crédit sera attribué à toutes les exploitations certifiées, que la certification soit gérée dans un cadre individuel ou collectif ; à la condition que l'exploitation dispose d'un certificat en cours de validité au 31/12/2021 ou d'un certificat délivré en cours d'année 2022. Ce crédit sera cumulable avec le Crédit d'Impôt Bio (avec un plafond de 5000 € par exploitation) mais pas avec le Crédit d'impôt incitatif à la sortie du glyphosate. Un formulaire CERFA sera mis à disposition par l'administration fiscale d'ici la fin de l'année 2021.

D'autre part, un plan de communication ambitieux devrait se mettre en place en 2021 pour faire connaître HVE aux consommateurs.

Sources : [lien 1](#), [lien 2](#), [lien 3](#), [lien 4](#).



## PARLONS TECHNIQUE ! - suite

### PROGRAMME D'ÉCHANGE ET FORMATIONS SUR LA « CONSERVATION DES SOLS »

L'agriculture de conservation, considérant le sol comme une ressource fondamentale, développe des techniques pour contribuer à la bonne santé du sol, telles que l'utilisation de couverts végétaux, le non-travail du sol, la diversification des espèces cultivées ou l'utilisation d'amendements organiques. Ces techniques favorisent la biodiversité et stimulent les processus biologiques naturels, contribuant à une utilisation plus efficace de l'eau, des nutriments, et des pesticides par une meilleure régulation biologique.

Notre filière peut, par ces techniques, augmenter le rôle joué par nos exploitations dans la captation du carbone. C'est la raison pour laquelle nous avons rejoint le mouvement « 4 pour 1000 », lancé par la France en 2015 lors de la COP21. Ce collectif fédère les acteurs volontaires publics et privés pour mettre en œuvre des actions concrètes sur le stockage du carbone dans les sols agricoles.



Dans cet esprit, notre Fédération dépose, en partenariat avec le réseau des chambres d'agriculture d'Occitanie et les experts et partenaires spécialisés, un programme d'actions visant à fédérer et valoriser les initiatives d'entreprises et développer les échanges, formations et actions d'information des producteurs. Le projet est déposé auprès des financeurs publics, en complément d'un programme d'expérimentation porté par les stations d'expérimentation (Sud Expé, Centrex, Cefel), visant à acquérir de nouvelles références techniques.

Pour plus d'information : Muriel Millan [m.millan@ffl-occitanie.com](mailto:m.millan@ffl-occitanie.com)

## L'EUROPE DES FRUITS ET LÉGUMES

### FORMATION « OCM » NOUVELLE FORMULE LARGEMENT PLEBISCITÉE



La nouvelle formule de la formation OCM en petits groupes a été largement plébiscitée. Nous avons organisé 4 sessions à Nîmes, Montpellier et Perpignan, formé 46 salariés représentant 30 Organisations de Producteurs adhérentes de la Fédération des Fruits et Légumes d'Occitanie et de la Coopération Agricole Sud et Auvergne Rhône Alpes. Outre les informations sur les évolutions de l'OCM, ces journées ont été l'occasion d'échanges fructueux entre les gestionnaires de programmes opérationnels. Merci à FranceAgriMer pour sa participation à ces journées. Rendez-vous en septembre, sans les masques !

## L'EUROPE DES FRUITS ET LÉGUMES - suite

### OCM, PERIODE DE TRANSITION AVANT LA NOUVELLE REGLEMENTATION

La nouvelle PAC entre en vigueur le 1er janvier 2023.  
Le règlement transitoire est paru le 29 décembre 2020.



Les programmes opérationnels approuvés avant cette date se poursuivront sur la durée initialement prévue. Reste à savoir quelle sera la réglementation qui s'appliquera pour ces programmes à partir du 1er janvier 2023. Le projet de réglementation actuelle prévoit la possibilité pour l'OP de choisir de rester sur la réglementation en vigueur à la date d'agrément de son PO ou de basculer sous la nouvelle réglementation. Cette possibilité, introduite à la demande de l'AREFLH (Assemblée des Régions Européennes Fruitières Légumières et Horticoles) dont la Fédération est membre doit être confirmée au moment des négociations des trilogues.

Les PO approuvés après le 29 décembre 2020 auront une durée de 3 ans. Sont concernés les PO déposés en septembre 2020 ainsi que ceux qui le seront en septembre 2021 et 2022.

Enfin les PO d'une durée initiale de 3 ans (ou 4 ans) ne pourront être prolongés au-delà du 31 décembre 2022.

## LA POLITIQUE D'AIDE NATIONALE ET RÉGIONALE

### LE FINANCEMENT DE PROJETS D'INVESTISSEMENTS



- Les entreprises de conditionnement et commercialisation

Les projets d'investissements de ces entreprises sont éligibles aux Appels A Projets Résilience et Territoire du Plan de Relance national. Ces dispositifs sont ouverts à tous les secteurs économiques et financent en priorité des projets avec d'importants budgets ou situés dans des territoires d'industrie. Les projets retenus doivent avoir un fort impact sur l'emploi local ou la résilience de la filière.

Les projets d'investissements matériels (stockage, conditionnement et commercialisation) ou immatériels peuvent être financés par le Conseil Régional Occitanie et l'Europe via le FEADER. En fonction du montant des dépenses envisagées, le projet sera orienté vers le Contrat Agro Viti (projet stratégique sur 2 - 3 ans) ou le PASS Agro Viti (projet ponctuel).

[En savoir plus](#)

- Les exploitations agricoles

Le Plan de Relance est également mobilisable par les exploitations agricoles de fruits et légumes pour la protection des cultures contre les aléas climatiques, les agroéquipements, la création de haies, le bon bilan carbone (destiné aux Jeunes Agriculteurs ou Nouveaux Installés), le crédit d'impôt HVE.

La Région Occitanie accompagne les exploitations pour la protection des vergers contre les aléas climatiques, les investissements de serres tunnel non chauffées, les plantations d'asperge, kaki, figue, châtaigne. Elle étudie les modalités de soutien à la rénovation du verger, en complément du dispositif national.

[En savoir plus](#)